

Le mot de la Fédération

Richard M. Bégin

Volume 16, Number 3, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66155ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bégin, R. M. (2011). Le mot de la Fédération. *Histoire Québec*, 16(3), 42–45.

Le mot de la Fédération

Le projet de loi 82 (*Loi sur le patrimoine culturel du Québec*) : progress... ou recul?

par Richard M. Bégin,
président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Déposé à l'Assemblée nationale le 18 février 2010, le projet de loi sur le patrimoine culturel (projet de loi 82) vise à remplacer la *Loi sur les biens culturels*, adoptée en 1972 et mise à jour en 1985 pour habiliter les municipalités à protéger elles aussi leur patrimoine immobilier. Depuis le 18 janvier 2011, certains des organismes ayant soumis un mémoire en novembre dernier ont été invités à présenter leur point de vue à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation qui traite de ce projet de loi.¹

La Fédération Histoire Québec a toujours suivi de près ce dossier. En fait, dès 1999, elle a soumis un mémoire à la Commission Arpin qui portait sur le même sujet. Par la suite, en 2005, à la demande de la ministre Line Beauchamp, elle avait transmis ses commentaires à propos des recommandations du Rapport Arpin. En 2008, lorsque la ministre Christine St-Pierre entreprit un nouveau processus de consultation relativement à une réforme possible de la *Loi sur les biens culturels* en vue d'une nouvelle loi sur le patrimoine culturel, nous avons à nouveau soumis et présenté un mémoire.² Finalement, le 12 novembre dernier, date limite pour soumettre un mémoire sur le projet de loi lui-même, nous étions à nouveau au rendez-vous, déçus cependant qu'on n'ait guère pris en compte la plupart de nos commentaires et suggestions formulés dans notre mémoire de 2008. On peut lire tous ces mémoires, ainsi que celui que nous avons également préparé sur le patrimoine religieux en octobre 2005, sur le site de la Fédération (www.histoirequebec.qc.ca) sous l'onglet « Patrimoine ».

Que retenir du nouveau projet de loi dans son format actuel? À certains égards, c'est un pas dans la bonne direction. L'élargissement de la notion de patrimoine, notamment, est ce que nous souhaitons

depuis plus d'une décennie. L'inclusion du paysage, du patrimoine immatériel et de la notion de plans de conservation, ainsi que la possibilité pour le Conseil du patrimoine de tenir des consultations similaires à celles du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), entre autres, constituent sans contredit des progrès non négligeables.

Par contre, le projet de loi 82 nous préoccupe à plus d'un égard. Nous n'entendons pas entrer ici dans les détails quant à nos appréhensions et nous invitons le lecteur à lire attentivement nos mémoires de 2008 et de 2010. Toutefois, il nous importe de signaler que nous avons de très fortes réserves quant aux dispositions du projet de loi visant à « élargir le champ d'action des municipalités locales en matière d'identification et de protection du patrimoine culturel ». Il est bien difficile de ne pas éprouver de grandes craintes face à une délégation accrue de pouvoirs aux municipalités, quand on songe à de nombreux dossiers patrimoniaux depuis des décennies, tels que la maison LaFontaine, la maison Redpath ou le mont Royal à Montréal, l'église Saint-Vincent-de-Paul et l'arrondissement historique de Sillery à Québec, l'hôtel Chez Henri à Gatineau, le moulin de l'Isle-Verte ou le moulin César à Baie-Saint-Paul, etc., etc. Nous ne pouvons hélas que réitérer nos commentaires de 2008 : « *En dépit du fait que les municipalités soient plus près des objets visés par le concept de patrimoine culturel, la FHQ s'oppose pour le moment à un transfert de responsabilités accrues aux municipalités dans ce domaine. En effet, suite à la délégation de pouvoirs de 1985-1986, il ressort que, malgré les désignations plus nombreuses, la préservation du patrimoine a, de façon générale, été mal assurée par les municipalités.* ». Plus que jamais, nous estimons que, malheureusement, les municipalités :

1. sont mal équipées, financièrement et professionnellement, pour faire face au défi de préservation et de mise en valeur du patrimoine;
2. n'ont vraiment pas démontré jusqu'ici, à de rares exceptions près, qu'elles pouvaient assumer cette responsabilité de façon adéquate et soutenue dans le temps;
3. sont beaucoup trop près des promoteurs pour ne pas subir, tant les élus que les fonctionnaires, des pressions indues au profit d'un type de « développement non durable »... et au détriment (souvent irréparable) du patrimoine.

Il nous est franchement assez difficile à ce moment-ci de manifester un enthousiasme débordant face à ce nouveau projet de loi, surtout après les années de consultations qui l'ont précédé. À vrai dire, compte tenu des éléments négatifs que nous avons relevés, compte tenu des nombreux articles qui semblent complexifier davantage le processus sur un plan juridique (et risquent même de bâillonner les principaux défenseurs du patrimoine dans notre société) et compte tenu enfin des sanctions insuffisantes et des incitatifs inadéquats, il nous

apparaîtrait plus prudent pour l'instant de conserver la loi actuelle... et de l'appliquer plus vigoureusement, tout au moins, en attendant une version améliorée du projet de loi 82.

Nous espérons toutefois que le projet de loi actuel sera grandement amélioré et qu'il en résultera une loi avec une vision, une loi s'inspirant davantage des « principes et pratiques découlant des conventions internationales signées par le Canada et le Québec en matière de patrimoine », une loi qui propulserait à nouveau le Québec à l'avant-garde des provinces canadiennes en matière de préservation et de mise en valeur de son patrimoine, une loi qui entraînerait dans son sillage un véritable souci, pour ne pas dire un engouement, de la population québécoise pour ce patrimoine culturel dont elle peut être fière et qui, pourvu qu'on le préserve et qu'on le mette en valeur, sera, pour toujours, reconnu pour ce qu'il est : un héritage unique en Amérique du Nord.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires face au projet de loi actuel et à en discuter aussi avec votre député.

Notes

¹ On peut trouver l'horaire des auditions à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CCE/mandats/Mandat-13749/index.html>

² On peut en lire une synthèse dans un article publié au printemps 2008, volume 13, n° 3, d'*Histoire Québec*, p. 38-46.

Le magazine Histoire Québec



Prix à l'unité 7 \$

Abonnement pour un an (3 numéros) 19 \$

Abonnement pour 2 ans (6 numéros) 35 \$

Abonnement pour 3 ans (9 numéros) 53 \$

Information : www.histoirequebec.qc.ca, sous rubrique « Magazine HQ » • 514 252-3031 • fshq@histoirequebec.qc.ca

Le mot de la Fédération (suite)

Un changement de garde à la direction générale de la Fédération Histoire Québec

par Richard M. Bégin,
président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Lyne St-Jacques, qui siégeait déjà au Comité du patrimoine de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, a accepté le poste de directrice générale de la fédération à la fin de 2003, à un moment assez critique de l'histoire de la fédération. Deux directeurs généraux venaient de se succéder à bref intervalle et il régnait alors, avouons-le, une certaine

Elle allait finalement passer près de 7 ans parmi nous et nos membres ne pourront certes pas oublier l'attitude ouverte et accueillante qu'elle et son adjointe, Louise Douville, ont su leur réserver pendant toutes ces années. Naturellement, avec l'augmentation considérable des membres (nous étions déjà quelque 220 sociétés membres au début de 2010), la tâche devenait aussi de plus en plus exigeante pour notre personnel, et en particulier pour la directrice générale qui, en somme, avait la responsabilité globale de la bonne marche des opérations à nos quartiers généraux, au Stade olympique.

Après toutes ces années de loyaux efforts et après avoir ramené la stabilité au sein de notre fédération, M^{me} St-Jacques, qui souhaitait avoir plus de temps libre à consacrer à sa famille et à des projets personnels moins envahissants, nous a finalement quittés après beaucoup d'hésitation pour relever de nouveaux défis dans la région des Laurentides.

Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de son passage, qui ne se voulait au début que très temporaire mais qui a finalement duré près de 7 ans au sein de la Fédération Histoire Québec.

Suite à l'annonce du départ éventuel de M^{me} St-Jacques, nous avons procédé, faute de ressources financières adéquates, à une restructuration et à la redéfinition des fonctions du poste de directeur général. Nous avons dès lors lancé un concours en bonne et due forme pour combler ce poste, mais à temps partiel cette fois, soit environ deux jours et demi par semaine. Et c'est ainsi que les deux directeurs généraux se sont en quelque sorte côtoyés lors du congrès de 2010 à Longueuil, assurant de la sorte une transition sans heurts.

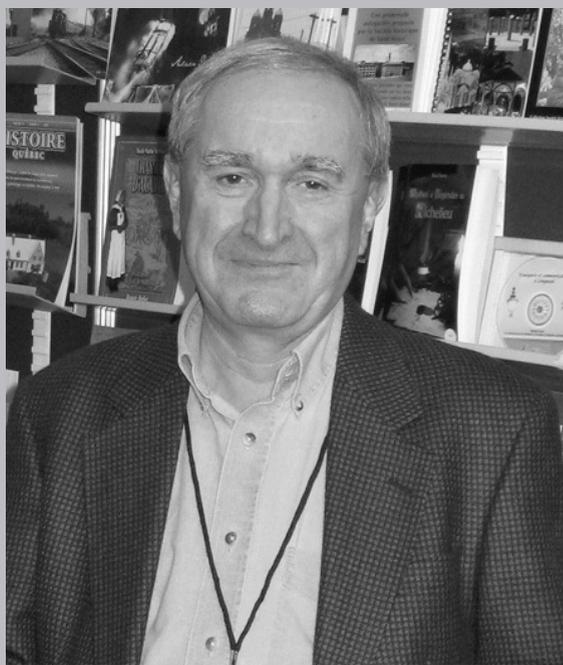


Lyne St-Jacques, directrice générale de 2003 à 2010. (Source : Richard M. Bégin)

instabilité et incertitude à la permanence de la fédération. C'est d'abord sur une base intérimaire, pour venir nous dépanner, que M^{me} St-Jacques accepta de combler le poste, le temps que nous nous réorganisions et restructurions. À l'époque, la fédération comptait à peine 125 sociétés membres et nous ne pouvions nous permettre qu'une secrétaire à temps partiel.

Le nouveau venu chez nous, Paul Béland, qui a obtenu un baccalauréat et a fait par la suite des études universitaires en philosophie, a à vrai dire une expérience vaste et diversifiée sur le marché du travail depuis le début des années 1970 : arts de la scène et industries culturelles (technique, conception, coordination de production); milieu syndical (négociation, gestion de contrats de travail et représentation politique); milieu communautaire (direction générale de centre communautaire multidisciplinaire); enfin, comme travailleur autonome ou contractuel à titre de gestionnaire de projets, consultant, intervenant, chercheur et formateur en milieu culturel et associatif.

Les défis qu'il avait à relever à son entrée en fonction étaient de taille : chausser à temps partiel les souliers d'un directeur général en poste depuis près de 7 ans; s'intégrer rapidement à une équipe et un milieu qui étaient un peu nouveaux pour lui; se joindre à un organisme bénévole au budget extrêmement limité et devoir, de ce fait, trouver rapidement des solutions créatives et originales; se retrouver au cœur de l'action quant à l'organisation du congrès le plus important qu'ait jamais eu à gérer la Fédération Histoire Québec; contribuer à un mémoire-clef sur le patrimoine culturel. La pression était et demeure considérable, mais Paul Béland, sur qui bien des regards étaient rivés, s'est honorablement tiré d'affaires à tous points de vue, de sorte que, récemment, le conseil d'administration n'a pas hésité à mettre un terme à sa période de probation



*Paul Béland, nouveau directeur général.
(Source : Richard M. Bégin)*

et à confirmer sa nomination comme directeur général de la Fédération Histoire Québec.

Même après le congrès sur l'Amérique française, du 20 au 22 mai 2011, il y aura encore fort à faire à la Fédération Histoire Québec, mais nous savons maintenant que notre organisation est entre bonnes mains.



**La Fédération Histoire Québec et
la Fédération québécoise des sociétés de généalogie**
vous invitent au congrès :

L'AMÉRIQUE FRANÇAISE



Fédération québécoise
des sociétés de généalogie

www.federationgenealogie.qc.ca







à Montréal, les 20, 21 et 22 mai 2011

CONGRÈS SUR L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Visitez notre site Internet : <http://congres2011.tk> et inscrivez-vous dès maintenant!
Organismes et institutions, réservez rapidement un espace au Salon des exposants!